

En dépenses de fonctionnement :

- diminuer le compte 616 – Primes d'assurances.....- 2,00 €
- augmenter le compte 658 – Charges diverses de gestion courante.....+ 2,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.

////////////////////////////////////

Questions diverses :

- A) Demande de fonds de concours de Pontivy Communauté pour l'acquisition et la démolition de l' Eurkel : celle-ci n'est pas envisageable. Le capital de 100 000 € sera donc utilisé pour d'autres projets d'ici fin 2016.
- B) Journée troc et nettoyage de l'Eurkel le 26 janvier avec l'aide de toutes les personnes volontaires. Nous proposerons aux participants de prendre en contrepartie les objets qui les intéressent. L'objectif est de réduire le volume des déchets.
- C) Déplacement du poteau électrique de la rue des Croix

Philippe SAINT-JALMES, référent au SDEM confirme l'absence de subvention du SDEM et le prix pour cette opération. Une première démarche va consister à couper au droit du pied du poteau.

////////////////////////////////////

Information du conseil municipal sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) et le plan de référence le 16 janvier 2013

Monsieur le Maire présente aux élus les informations relatives à l'élaboration du SCOT du Pays de Pontivy et au plan de développement du bourg de Kerfourm :

La décision de réaliser le SCOT sur le périmètre du Pays de Pontivy date du 10 février 2009. La loi va obliger tous les territoires à effectuer cette démarche au 1^{er} janvier 2013 ayant pour ville-centre une agglomération de plus de 15 000 habitants et 2017 pour les autres alors que jusqu'à présent celle-ci a concerné les territoires urbains. Cette particularité a favorisé l'apport de subvention de l'Etat à hauteur de 130 000 €. Nous devons respecter un cadre légal très précis avec les étapes habituelles de ce type d'étude: diagnostic partagé, proposition et objectifs, concertation.

La mise en cohérence des politiques territoriales est aussi une volonté de réfléchir à l'organisation de chaque commune dans un espace cantonal puis intercommunal. Mais nous devons reconnaître que la notion de territoire au niveau du Pays de Pontivy n'est pas encore intégrée par la plupart des maires. Par exemple, la dimension d'une zone d'activité sur Locminé Communauté doit-elle influencer le zonage sur Pontivy Communauté ? L'orientation est de maintenir l'exercice de la compétence « économie » par l'intercommunalité. Cette mise en perspective n'est pas inutile pour tenter de limiter la loi du plus fort ou du mieux placé. Les territoires excentrés ou éloignés y voient une orientation politique positive. Cette interrogation se reproduit à l'échelle communale avec les objectifs chiffrés de la démographie communale et la consommation foncière basée sur des principes restrictifs.

La deuxième difficulté est la forte orientation nationale et régionale qui consiste à réduire la consommation du foncier. L'objectif de la région au niveau du PAAR (projet agricole et agroalimentaire régional) est de réduire de 30 % la consommation des terres agricoles par rapport aux dix dernières années ; malgré le contexte de

développement démographique. La solution qui était de ponctionner des terres arables est remise en cause avec des demandes de densification. La liberté de disposer d'une grande parcelle pour construire est fortement limitée sinon impossible, le plan de référence en cours d'élaboration doit aider la municipalité à prendre des décisions en phase avec cet objectif. La commune dispose par ailleurs de nombreuses friches en centre bourg à valoriser et peut espérer une aide significative des acteurs publics dans le cadre de l'aide aux communes rurales.

Dans le Pays de Pontivy, la commune est actuellement la base de la gestion du droit du sol malgré le transfert de la compétence économique aux EPCI. Cette nouvelle difficulté engendre la nécessité d'une action volontariste des communes pour limiter leurs zones à urbaniser. L'adoption du SCOT obligera les communes, dans les deux ou trois ans après autorisation par arrêté préfectoral, à rendre leurs documents d'urbanisme conformes. Les maires de Pontivy Communauté ont décidé de solliciter chaque commune pour faire des propositions de réduction de zonage. Il est prématuré de penser que cette démarche soit suffisante. Sur notre commune, nous l'avons partiellement effectué le 2 février 2012 en confirmant l'orientation agricole des parcelles de Penvern. Nous devons peut-être renouveler cette réflexion pour l'habitat dans le bourg. Pour cela, le plan de référence va nous aider à adapter nos besoins futurs de foncier à la progression de notre population.

L'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO) est préparé par la mise en place de quatre ateliers : habitat, commerce, zone d'activités, trame verte et bleue.

Objectif du SCOT :

- renouveler la population et conforter l'offre de proximité partout sur le territoire
- privilégier un développement démographique équilibré
- assurer le renouvellement de toutes les communes pour maintenir voire développer les lieux de vie
- renforcer les pôles et structurer le développement à l'échelle de leurs agglomérations

Constat

- 5 736 habitants entre 1999 et 2007 soit 0,9 % de croissance annuelle
- 2 504 ménages supplémentaires soit 1,4 % par an et 30 % lié au desserrement des ménages
- Attractivité plus importante au sud du Pays de Pontivy
- consommation de foncier 1 817 ha (+15%) croissance démographique (+7,6%) dont 170 ha pour l'habitat
- Baisse des surfaces par logement depuis 2003 : 680 m² par logement entre 1999 et 2007

Objectif de croissance de population

À l'horizon 2025 entre 96 000 et 103 000 habitants et entre 3 800 et 7 000 logements pour les nouveaux habitants dont 900 pour le desserrement.

- Pôle urbain et aggloméré : Pontivy, Noyal-Pontivy, Saint-Thuriau, Le Sourn croissance annuelle démographique entre 0,4 et 0,8%
- Pôle de proximité : Cléguérec, Rohan, Naizin, Réguiny, Bréhan croissance entre 0,8 et 1,2 %
- Autres communes croissance entre 0,5 et 0,8 %

Le taux de croissance prévu par le plan de développement communal se situe entre 1 et 1,5 % ce qui permettrait d'atteindre le nombre de 1 000 habitants à Kerfourn en 2022.

Le cabinet *Ersilie* chargé de l'étude propose une densification de l'habitat en centre-bourg par plusieurs moyens : diminution de l'espace foncier (parcelles de 500 à 700 m²), récupération par la commune des bâtiments en ruine et des friches agricoles.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire demande l'avis des élus sur le SCOT et le plan de référence du bourg.

Monsieur Jean-Paul LE SANT demande si le secteur privé ne pourrait pas intervenir dans la mise en place de l'aménagement du bourg afin de diminuer les coûts à venir pour la commune.

Monsieur le Maire indique que la commune a déjà rénové trois maisons dans le centre-bourg pour en faire neuf logements locatifs ; il ne croit pas à l'intervention de promoteurs dans un bourg rural.

Monsieur Jean-Paul LE SANT propose alors que la commune s'engage plutôt sur un petit projet mais le Maire souligne la difficulté du montage financier.

L'ensemble des élus est d'accord avec les orientations proposés et attends les prochaines conclusions du plan de développement urbain.

La séance est levée à 22 h 30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie	Excusée	CHAPEL Marc	Absent
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre	Excusé	MARIVAIN Michel	Absent
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	